

Conseils sur la lèpre et le COVID-19

Observations générales

- Les principales mesures préventives sont le lavage des mains à l'eau et au savon et l'éloignement social
- Il est important de suivre les conseils du gouvernement de votre pays concernant les voyages, le travail et les réunions sociales
- Toute personne présentant des symptômes respiratoires doit rester à la maison et téléphoner pour des conseils de santé
- Actuellement, rien n'indique une interaction spécifique entre la lèpre et COVID-19.

Diagnostic et prise en charge clinique des malades de la lèpre

- L'OMS recommande que **les programmes communautaires et les activités de dépistage soient reportées jusqu'à nouvel ordre**; cela comprend le traçage des contacts et la chimioprophylaxie.
- **Les soins dispensés aux patients dans les centres de santé, y compris le diagnostic et la prise en charge des cas, doivent continuer, en accordant une attention particulière au lavage des mains et à l'utilisation de masques faciaux, par le personnel de santé et les patients.** Les médicaments de poly-chimiothérapie (PCT) peuvent être fournis pour 2 ou 3 mois, afin de réduire la fréquentation du centre de santé.
- Les interventions non urgentes telles que la chirurgie reconstructive peuvent être reportées.
- L'évaluation de la fonction nerveuse doit continuer tous les trois mois pour les patients sous PCT, afin de réduire le risque de handicap futur. **Le traitement des réactions doit également se poursuivre.**
- **Des stéroïdes (prednisolone) doivent être administrés aux personnes affectées par la lèpre lorsqu'il existe une indication pour traiter la névrite.** Les stéroïdes sont des médicaments immunosuppresseurs et peuvent donc augmenter la sensibilité au COVID-19, en particulier lors de leur utilisation pendant plusieurs années pour des maladies chroniques, telles que la polyarthrite rhumatoïde. Cet effet est lié à la dose et à la durée des stéroïdes administrés, de sorte que le cours typique de 20 semaines de prednisolone administré dans la lèpre est considéré d'avoir un risque minimal. Toute personne souffrant de toux devrait normalement être examinée pour la tuberculose avant de commencer les stéroïdes, donc, de même, le traitement aux stéroïdes peut être retardé de 2-3 semaines chez toute personne présentant des symptômes suggérant COVID-19. Quelques patients avec un ENL ont besoin de stéroïdes pendant une période plus longue; dans ces cas difficiles, les bénéfices des stéroïdes l'emportent généralement sur la faible augmentation du risque d'acquérir COVID-19.
- Si possible, **il faut contacter les patients sous corticothérapie par téléphone ou via les réseaux sociaux pour s'assurer qu'ils prennent toutes les précautions possibles contre COVID-19.**

Aspects de la lèpre liés à la santé publique lors de la pandémie de COVID-19

En cas d'épidémie ou pandémie, les pauvres, y compris les personnes atteintes de la lèpre, sont généralement affectées de manière disproportionnée. Les mesures qui aident à contrôler une pandémie, telles que la restriction des déplacements et la fermeture des lieux de travail, ont généralement un impact grave sur les groupes vulnérables. Elles peuvent également provoquer des troubles sociaux et entraîner une perte de revenus pour les individus et les familles.

- Une attention particulière devrait être accordée aux personnes vulnérables **dans la communication sur les mesures recommandées par le gouvernement pour atténuer le risque de COVID-19**. Un effort doit être fait pour atteindre les personnes touchées par la lèpre en utilisant plusieurs canaux médiatiques tels que téléphone portable, radio, brochures et affiches.
- **Il est important d'assurer la disponibilité de l'eau potable**, surtout dans cette période, pour garantir la mise en œuvre des mesures préventives appropriées pour les malades et leurs proches. **L'accès au service de santé doit être garanti** de manière équitable à tous les patients dans la mesure du possible.
- Il est essentiel que **les stocks de PCT soient correctement gérés, que la distribution des médicaments PCT se poursuive et que les commandes de PCT passées à temps**.
- **Il faut éviter toutes les consultations et admissions non urgentes** dans les établissements qui accueillent et admettent les patients COVID-19 afin de minimiser le risque pour les personnes affectées par la lèpre de devenir infectées. Des soins à domicile ou en milieu communautaire seraient alors préférés.

Services aux personnes en situation de handicap et / ou confrontées aux conséquences psychosociales de la lèpre

Les personnes touchées par la lèpre, en particulier celles souffrant de handicaps liés à la lèpre, peuvent être stigmatisées, conduisant à l'exclusion sociale et au mauvais bien-être mental. L'exclusion sociale aggrave souvent la pauvreté, les inégalités sociales et autres vulnérabilités existantes. Une proportion substantielle de personnes touchées souffrent de problèmes de santé mentale courants, tels que la dépression et l'anxiété. Lorsque de tels services sont disponibles, les personnes touchées peuvent être aidées par des services de réadaptation socio-économique, des groupes d'auto-assistance ou d'auto-soins, des conseils par les pairs et des services de santé mentale communautaires. Il s'agit souvent de réunions en groupe et / ou de contacts étroits et en face à face avec des pairs ou des soignants.

Les principales mesures de contrôle de COVID-19 comme l'éloignement social, l'auto-isollement et l'interdiction de se réunir en groupe interfèrent directement avec les services et interventions ci-dessus énumérées. Cette situation peut affecter directement les moyens de subsistance des personnes touchées, leur capacité à mener de façon efficace des activités de prévention des incapacités de même que les activités visant à renforcer leur résilience et à surmonter les problèmes de santé mentale. Elles peuvent également augmenter l'exclusion sociale et la solitude, tandis que la peur d'une infection au COVID-19 peut aggraver l'anxiété et la dépression.

Interventions recommandées pour atténuer les problèmes ci-dessus:

- **Sensibiliser les agents de santé, les services sociaux et les autorités publiques aux problèmes psychosociaux** auxquels les personnes touchées par la lèpre peuvent être confrontées et aux façons dont les mesures de contrôle COVID-19 peuvent aggraver ces problèmes.
- **Faire un plaidoyer auprès des autorités** pour permettre au personnel de santé et des services sociaux sélectionnés, y compris des pairs conseillers, de rendre visite aux personnes ayant des problèmes connus en raison de handicaps, de stigmatisation, d'anxiété ou de dépression.
- **Essayez d'assurer qu'une ligne d'assistance téléphonique soit disponible** pour que les personnes concernées puissent appeler lorsqu'elles rencontrent des problèmes ou simplement pour parler et / ou fournir des informations essentielles sur COVID-19 et les moyens de se protéger contre l'infection. Plusieurs pays ont déjà une ligne d'assistance téléphonique pour le COVID-19. Lorsque ce service existe, le personnel du centre d'appels doit être informé des besoins des personnes vulnérables, y compris les malades de la lèpre. Lorsqu'il existe des services d'assistance téléphonique spécifiques pour les personnes affectées par la lèpre, ceux qui répondent aux appels doivent savoir quels conseils donner concernant le COVID-19.
- **Communiquez avec les personnes ayant des problèmes connus par téléphone ou SMS** pour les informer qu'on se soucie de leur situation et pour leur fournir des informations essentielles sur le COVID-19 et les moyens de se protéger contre l'infection.
- **Mettre en place une plateforme de réseaux sociaux, par ex. un groupe Facebook ou WhatsApp** où les gens peuvent trouver des informations sur la lèpre et le COVID-19 et où ils peuvent se contacter ou se soutenir. Ces groupes peuvent également être utilisés pour fournir des informations essentielles sur la façon de se protéger soi-même de l'infection.
- Les organisations gouvernementales et non gouvernementales devraient **faciliter l'accès aux droits sociaux**, y compris les pensions ou la fourniture de produits alimentaires de base, aux personnes en situation de handicaps dû à la lèpre et à d'autres groupes vulnérables, tels que les personnes âgées.